

Ivry-sur-Seine, le 25 mars 2025

## **Fnac Darty annonce le succès de son offre d'obligations senior à échéance 2032 de 300 millions d'euros**

Fnac Darty annonce aujourd'hui le succès de son **émission obligataire** pour un montant total de **300 millions d'euros** à échéance **avril 2032** portant un taux d'intérêt annuel fixe de **4,75%** et émises à 100 % de leur valeur nominale.

Cette opération a été accueillie favorablement par une base diversifiée d'investisseurs institutionnels, en France et à l'International, et a été sursouscrite plusieurs fois. La date de règlement-livraison des Nouvelles Obligations est prévue le 2 avril 2025, sous réserve des conditions de réalisation usuelles.

Fnac Darty prévoit d'utiliser le produit brut de l'Offre d'Emission des Nouvelles Obligations pour racheter ses obligations convertibles (OCEANE) dans le cadre d'une invitation de rachat que le Groupe envisage de lancer, pour refinancer la part du prix d'acquisition d'Unieuro payée en numéraire et pour payer les frais et dépenses liés à l'émission des Nouvelles Obligations. Le reliquat du produit de l'émission des Nouvelles Obligations sera affecté aux besoins généraux du groupe. Natixis agira en tant que gestionnaire unique chargé de l'Invitation de Rachat.

En parallèle, Fnac Darty a obtenu l'accord de ses banques pour **étendre la maturité** de sa ligne de crédit renouvelable **RCF** et sa ligne de crédit **DDTL**, d'un montant cumulé à **600 millions d'euros**, à **mars 2030**, avec l'ajout de deux options d'extension d'un an chacune, à mars 2031 et mars 2032, exerçables à la demande du Groupe et sous approbation des prêteurs. La renégociation a également porté sur la modification de certains termes et conditions de ces crédits afin notamment de refléter le nouveau profil du groupe à la suite de l'acquisition d'Unieuro. Aucune des deux lignes de crédit n'est tirée à date.

**Jean-Brieuc Le Tinier, Directeur Financier du Groupe Fnac Darty, a déclaré :** « *Le succès de notre émission obligataire et de la renégociation de nos lignes de crédit non tirées RCF et DDTL témoignent de la confiance des investisseurs et de nos partenaires bancaires dans notre modèle économique et notre stratégie financière. Ces opérations nous permettent d'allonger significativement la maturité moyenne de notre endettement et de sécuriser la liquidité du Groupe à long terme.* »

\*\*\*\*\*

## Avertissement

Les Nouvelles Obligations ne seront offertes à aucun ressortissant américain et ces deux Transactions ne sont proposées qu'en dehors des États-Unis conformément à la Régulation S du U.S. Securities Act of 1933, tel que modifié (le « **Securities Act** »), sous réserve des conditions de marché et d'autres conditions. Rien ne garantit que les Transactions soient réalisées ou, si elles sont réalisées, les conditions dans lesquelles elles seront réalisées. Les Nouvelles Obligations n'ont pas été enregistrées conformément au Securities Act ou à la réglementation sur les valeurs mobilières applicable de toute autre juridiction et ne peuvent être offertes ou cédées aux États-Unis en l'absence d'enregistrement ou d'une exemption applicable des exigences d'enregistrement du Securities Act et de toute autre réglementation sur les valeurs mobilières applicables. Ce communiqué ne constitue pas une offre de vente ou la sollicitation d'une offre d'achat concernant des valeurs mobilières, ni ne constitue une offre, une sollicitation ou une vente dans une juridiction dans laquelle une telle offre, sollicitation ou vente serait illégale.

Les Nouvelles Obligations ne sont pas destinées à être offertes, vendues ou autrement mises à disposition et ne doivent pas être offertes, vendues ou autrement mises à la disposition d'un investisseur de détail dans l'Espace Economique Européen (l'« **EEE** »). À ces fins, un investisseur de détail désigne une personne dont le profil correspond à l'un (ou plusieurs) des cas suivants : (i) un client de détail au sens de l'article 4, paragraphe 1, point 11), de la directive 2014/65/UE (telle que modifiée, « **MIFID II** »); ou (ii) un client au sens de la directive (UE) 2016/97 (telle que modifiée), lorsque ce client ne pourrait pas être considéré comme un client professionnel au sens de l'article 4, paragraphe 1, point (10) de MiFID II; ou (iii) pas un investisseur qualifié au sens du règlement (UE) 2017/1129, tel que modifié (le « **Règlement Prospectus** »).

Les Nouvelles Obligations ne sont pas destinées à être offertes, vendues ou autrement mises à disposition et ne doivent pas être offertes, vendues ou autrement mises à la disposition d'un investisseur de détail au Royaume-Uni. L'expression « investisseur de détail » en ce qui concerne le Royaume-Uni désigne une personne qui correspond à l'un (ou plusieurs) des éléments suivants : (i) un client de détail, tel que défini à l'article 2, point (8) du règlement (UE) n° 2017/565 tel qu'il fait partie du droit interne en vertu du *European Union (Withdrawal) Act 2018* (l'« **EUWA** ») ; (ii) un « *customer* » au sens des dispositions du *Financial Services and Markets Act 2000* et de toute réglementation prise en vertu de celui-ci pour mettre en œuvre la directive (UE) 2016/97, telle que modifiée, lorsque ce « *customer* » ne serait pas qualifié de client professionnel, tel que défini à l'article 2, paragraphe 1, point (8), du règlement (UE) n° 600/2014 tel qu'il fait partie du droit interne en vertu de l'EUWA ; ou (iii) pas un investisseur qualifié tel que défini à l'article 2 du règlement (UE) 2017/1129 tel qu'il fait partie du droit interne en vertu de l'EUWA.

Ce communiqué ne constitue pas et ne constituera en aucun cas une offre au public ni une invitation au public en relation avec une offre au sens du Règlement Prospectus ou d'autres réglementations. L'Offre d'Emission des Nouvelles Obligations et la vente des Nouvelles Obligations seront effectuées conformément à une exemption prévue par le Règlement Prospectus à l'obligation d'établir un prospectus dans le cadre d'offres de valeurs mobilières.

Au Royaume-Uni, ce communiqué s'adresse uniquement (i) aux personnes ayant une expérience professionnelle relative aux investissements relevant de l'article 19 (5) du *Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005*, telle que modifiée (l'« **Ordonnance** »), ou (ii) des *high net worth entities* au sens de l'article 49(2)(a) à (d) de l'Ordonnance, ou (iii) des personnes à qui il serait autrement légal de le distribuer, toutes ces personnes étant désignées ensemble les « **Personnes Concernées** ». Les Nouvelles Obligations ne peuvent être offertes qu'aux Personnes Concernées, et toute invitation, offre ou accord de souscription, d'achat ou autrement d'acquiescer ces Nouvelles Obligations ne sera faite qu'auprès des Personnes Concernées.

Professionnels MiFID II/ECP uniquement/Pas de DIC PRIIPs - Le marché cible du producteur (gouvernance en matière de produits de MiFID II) comprend uniquement les contreparties éligibles et les clients professionnels (tous les canaux de distribution). Aucun document d'informations clés (DIC) PRIIPs n'a été préparé car non disponible pour les investisseurs de détail dans l'EEE ou au Royaume-Uni.

Professionnels MiFIR UK/ECP uniquement/Pas de DIC PRIIPs UK - Le marché cible du producteur (gouvernance en matière de produits de MiFIR UK) comprend uniquement les contreparties éligibles et les clients professionnels (tous les canaux de distribution). Aucun document d'informations clés (DIC) PRIIPs UK n'a été préparé car non disponible pour les investisseurs de détail au Royaume-Uni.

Ni le contenu du site internet de la Société ni aucun site internet accessible au moyen d'hyperliens disponibles sur le site internet de la Société ne sont incorporés dans ce communiqué et n'en font pas partie. La distribution de ce communiqué dans certaines juridictions peut être limitée par la réglementation en vigueur. Les personnes en possession de ce communiqué doivent s'informer de ces restrictions et les respecter. Tout manquement à ces restrictions peut constituer une violation à la réglementation applicable sur les valeurs mobilières de toute juridiction.

## Déclarations prospectives

Ce communiqué peut contenir des déclarations prospectives. Ces déclarations prospectives peuvent être identifiées par l'utilisation d'une terminologie prospective, y compris les termes « croit », « estime », « anticipe », « s'attend », « a l'intention »,

# FNAC DARTY



« peut », « sera » ou « devrait » ou dans chaque cas, leurs variantes négatives ou autres ou une terminologie comparable. Ces déclarations prospectives incluent toutes les déclarations qui ne relèvent pas de faits historiques et incluent des déclarations concernant les intentions, les croyances ou les attentes actuelles de la Société ou de ses filiales concernant, entre autres, les résultats, la situation financière, la liquidité, les perspectives, la croissance et les stratégies de la Société ou de ses sociétés affiliées et des industries dans lesquelles elles opèrent. De par leur nature, les déclarations prospectives impliquent des risques et des incertitudes car elles se rapportent à des événements et dépendent de circonstances qui peuvent ou non se produire dans le futur. Les lecteurs sont avertis que les déclarations prospectives ne sont pas des garanties de performances futures et que les résultats d'exploitation, la situation financière et la liquidité réels de la Société ou de ses sociétés affiliées, ainsi que le développement des secteurs dans lesquels ils opèrent peuvent différer sensiblement de ceux décrits ou suggérés par les déclarations prospectives contenues dans ce communiqué. En outre, même si les résultats, la situation financière et la liquidité de la Société ou de ses sociétés affiliées, ainsi que le développement des secteurs dans lesquels elles opèrent sont cohérents avec les déclarations prospectives contenues dans ce communiqué, ces résultats ou développements peuvent ne pas être indicatifs des résultats ou de leur évolution lors de périodes ultérieures.

Les déclarations et informations prospectives contenues dans ce communiqué sont faites à la date du présent communiqué et la Société n'assume aucune obligation de mettre à jour publiquement ou de réviser les déclarations ou informations prospectives, que ce soit à la suite de nouvelles informations, d'événements futurs ou autrement, sauf si cela est requis par la réglementation applicable sur les valeurs mobilières.

## À propos de Fnac Darty

*Présent dans 14 pays, Fnac Darty est un leader européen de la vente de produits d'électronique grand public, d'électroménager, de produits de divertissement et de loisirs. Depuis 2021, le Groupe a accéléré son virage vers un modèle axé sur l'omnicanal, les services et la durabilité. Fnac Darty a réalisé un chiffre d'affaires d'environ 8 milliards d'euros en 2024, dont 22% en ligne. Le Groupe, qui compte près de 30 000 collaborateurs et dispose depuis l'acquisition d'Unieuro en Italie d'un réseau multiformat de plus de 1 500 magasins, est un acteur majeur du e-commerce, n°2 en France.*

Pour plus d'informations : [www.fnacdarty.com](http://www.fnacdarty.com)

## CONTACTS

### ANALYSTES / INVESTISSEURS

Domitille Vielle – Directrice des relations investisseurs – [domitille.vielle@fnacdarty.com](mailto:domitille.vielle@fnacdarty.com) – +33 (0)6 03 86 05 02

Laura Parisot – Chargée de relations investisseurs – [laura.parisot@fnacdarty.com](mailto:laura.parisot@fnacdarty.com) – +33 (0)6 64 74 27 18

### PRESSE

Bénédicte Debusschere – Directrice Relations Médias et Influence – [benedicte.debusschere@fnacdarty.com](mailto:benedicte.debusschere@fnacdarty.com) – +33 (0)6 48 56 70 71